

# LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE A TERMINÉ SES TRAVAUX, LES MINISTRES N'ONT RIEN DÉCIDÉ!

Quelques trois jours avant le terme qu'avait fixé le gouvernement aux travaux de la *Conférence*, les délégations patronales et ouvrières ainsi que, les agriculteurs, s'étaient tous trois mis d'accord sur l'augmentation des 25%.

Dès le jour même, le gouvernement par la bouche de son président, indiquait que le *Conseil des ministres* ne dépasserait pas le taux fixé par lui lors de sa constitution, soit 15%.

Le lendemain, la délégation patronale, sans revenir sur son acceptation de la veille, interprétait et calculait d'une façon différente l'augmentation des salaires que la délégation ouvrière, d'où remise en question de l'accord passé.

Mais comment la C.G.T. calcule-t-elle les 25% - nous ne pouvons mieux faire que de citer le communiqué paru dans la presse:

*«L'augmentation sera de l'ordre de 25% et respectera la hiérarchie existante.*

*Le taux effectif dans chaque industrie en sera déterminé par la commission paritaire professionnelle compétente.*

*La majoration sera calculée sur le salaire moyen maximum de chaque catégorie, y compris les ingénieurs et cadres, et ajoutée au salaire réel du 15 juin 1946. Le nouveau salaire ainsi déterminé ne pourra dépasser le salaire moyen maximum majoré de la catégorie immédiatement supérieure. En aucun cas l'application de cette dernière règle ne saurait diminuer le salaire réel payé à la date du 15 juin 1946 ».*

Avez-vous compris? Mais voici le calcul qu'en donnait certains journaux de samedi dernier, le salaire de base étant de 20fr., le salaire maximum est de 23fr., la majoration de 25% donnera 5fr.75 - le nouveau salaire de base sera donc de 25fr.75 et le maximum de 29fr.61

Pour les employés le salaire sera pour le coefficient 100 de 994fr.75, ce chiffre est loin de la réclamation de l'organisation confédérale qui en manchette de son journal réclame 1.800 fr. (la démagogie continue), mais cela fait bien auprès des adhérents.

Mais la *Conférence* a terminé ses travaux, son rapport a été rédigé et déposé entre les mains du chef du gouvernement, que contient celui-ci, nous ne pouvons vous le dire puisqu'il n'a pas été publié, mais voici le passage ayant trait aux salaires paru dans un journal de mardi matin:

«Ne se traduira pas par une augmentation proportionnelle uniforme des salaires réels actuels mais compte tenu des hausses consenties depuis la remise en ordre d'avril 1945, par une majoration variable, qui sera pratiquement nulle dans des cas exceptionnels et dépassera 30% pour les salaires les moins adaptés».

Le *Conseil des ministres* en a délibéré mardi matin et soir, aucun communiqué n'a été fait à la presse sur le point de l'augmentation.

On ne parle plus de la réunion de la *Commission nationale des salaires* fixée primitivement à mercredi. Nous sommes convaincus que tout n'a pas dû aller tout seul au cours des deux réunions des ministres et

qu'il y a désaccord entre eux sur la fixation du taux, mais si l'on peut en croire les bruits, l'augmentation ne serait pas supérieure à 19 ou 21%, allocations familiales comprises.

Alors que petit à petit l'on officialise pour toutes les denrées les prix du marché noir ou parallèle (exemple la viande), l'on donnera à la classe ouvrière un nouvel os à ronger afin qu'elle ne se mette pas en colère, mais celle-ci nous l'espérons ne sera pas dupe, car elle comprendra que son pouvoir d'achat aura encore diminué un peu plus qu'hier.

Quand prendra-t-elle conscience de sa force et renverra-t-elle à l'usine tous ceux qui actuellement prétendent défendre ses intérêts et qui maintenant sont liés entièrement aux partis politiques.

-----